Code : STFC-1

FORMATION EN SEXOTHERAPIE – EN VISIOCONFERENCE

OBJECTIFS

Cette spécialisation ouvre à la thérapie de patient.e.s consultant seul.e.s ou en couple pour des difficultés sexuelles. Elle permet d'adopter une posture professionnelle pour aborder la sexualité en toute sécurité, en sachant orienter et mener les sexothérapies selon une approche positive et pragmatique de la santé sexuelle et de la sexualité.

Cette formation aura lieu :

Du lundi 18 septembre 2023
Au mardi 19 décembre 2023

- soit 6 jours de formation : 36 heures de cours d'enseignement théorico-clinique à raison de 6h à 9h par module par semaine, hors vacances scolaires
- + 4 heures d'élaboration clinique en fonction des situations professionnelles des apprenant.e.s sur 2 jours (mardi 19/09/2023 18h-20h et mardi 19/12/2023 18h-20h).
- Voir le planning au verso.

Lieu de formation : En Visioconférence

Tarifs du cursus :

Au comptant : 996,00 € TTC
En 4 mensualités : 4 x 249,00 € TTC
En convention : 1 295,00 € HT (*) *(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement*

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre.



ATTESTATION

Délivrance d'une attestation de formation par CNPG Formation suivant le protocole de formation.

DESTINATAIRES

- Thérapeutes de couples et familles
- Autres thérapeutes (sur étude de dossier)

DEROULEMENT

La formation est proposée en visio par groupes de taille restreinte (de 6 à 16 apprenants) afin de favoriser l'interactivité et le dialogue.

La pédagogie est active, articulant notions théoriques de sexologie (catégorie diagnostiques, physiologie de la réponse sexuelle, notions sociales et juridiques relatives à la sexualité…), possibilités individuelles ou en couple en sexothérapies et cas cliniques. Des mises en situations permettront aux apprenants de s'approprier le savoir transmis et de construire ou remodeler leur posture professionnelle afin d'aborder l'intimité.

La formatrice sera attentive à répondre aux questionnements des apprenants et à s'ajuster à leur clinique.

Une évaluation de fin de formation permettra de valider le suivi assidu du cursus de formation.

FORMATRICE

Marine DELION-ROUSSEAU, sexologue diplômée de l'université Paris VII Denis Diderot. Initialement psychomotricienne, a été formée à l'université Paris VI – Pierre et Marie Curie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

Elle travaille la question des liens entre le corps et le psychisme depuis 15 ans maintenant à tout âge de la vie. Elle exerce en cabinet libéral pour les sexothérapies individuelles ou de couple, ainsi que les débriefings d'abus sexuels avec l'EFT ou les situations de confrontation à la sexualité des mineurs ayant eu un effet traumatique ou désorganisant. Elle est aussi chargée de cours à Paris VII ainsi que dans différents organismes de formation professionnelle.

suite

SPECIALISATION EN SEXOLOGIE

Code : STFC-1

FORMATION EN SEXOTHERAPIE

suite…

PROGRAMME

Module 1 : Aborder la sexualité : pourquoi ? Comment ? Cadre légal (France, Europe, OMS) et posture professionnelle.

- La démarche diagnostique en santé sexuelle et en sexologie : préoccupation, difficulté, troubles et dysfonctions. Se situer/orienter.
- Anatomie, Physiologie, Construction du genre, Réactions sexuelles.
- Groupe de parole et élaboration de la parole sur l'intime, le sexuel, le plaisir.

Module 2 : La Sexualité Féminine en sexothérapie.

- Les dyspareunies : définition et thérapies.
- Vaginisme : définition et thérapies.
- Troubles du désir : définition et thérapies.
- Troubles du plaisir : définition et thérapies.
- Ménopause, vieillissement et sexualité du sénior.

Module 3 : La sexualité masculine en sexothérapie.

- Les éjaculations précoces : définition et thérapies.
- Les troubles de l'érection : définition et thérapies.
- Les troubles du désir : définition et thérapies.
- Les troubles du plaisir : définition et thérapies.

Module 4 : Relations et sexualité.

- Les abus sexuels et les violences.
- L'inceste.
- Le psychotraumatisme et les techniques spécifiques (EFT, EMDR, Désengrammage).
- Le développement psycho-sexuel.
- La construction de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.
- Les conjugopathies et la communication relative à la sexualité.

Module 5 : Mener une sexothérapie.

- La question de l'implication du professionnel.
- Nommer ce qui est relatif à la sexualité.
- La question de la norme et les attentes des patient.e.s.
- La question des idéaux, dessiner le contour d'une sexothérapie.

+ Groupe de parole obligatoire pour obtenir le certificat : mardi 19/09/2023 18h-20h et mardi 19/12/2023 18h-20h : 4 heures d'élaboration clinique en fonction des situations professionnelles des apprenant.e.s (*__voir les dates en vert dans le planning__)

Formation dispensée par

Madame Marine DELION-ROUSSEAU

- Sexologue diplômé de l'université Paris VII
- Thérapeute de couple
- Chargé de cours à Paris VII

SEPT. 2023	Lundi 18	Mardi 19*
OCT. 2023	Lundi 02	Lundi 16
NOV. 2023	Lundi 13	Lundi 27
DEC. 2023	Lundi 18	Mardi 19*

- 6 j. de formation soit 36 heures de cours (09h - 16h) + 2 jours de groupe de parole soit 4 heures d'élaboration clinique en fonction des situations professionnelles des apprenant.e.s : mardi 19/09/2023 18h-20h et mardi 19/12/2023 18h-20h

LES FORMATIONS CNPG

- Psychologie
- Psychothérapie
- Graphologie
- Morphopsychologie
- Evaluation de personnel
- Coaching individuel et d'équipe
- Institut des consultants de l'emploi

Retrouvez tous nos formations sur notre site internet :

www.cnpg-formation.com



CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
FORMATION EN SEXOTHERAPIE

PARTICIPANT

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financement Personnel		Entreprise ou organisme HT
		au comptant	en X mensualités	
❑ Formation en Sexothérapie [**STFC-1**]	Du 18 septembre 2023 au 19 décembre 2023	❑ 996 € TTC	❑ 4 x 249 € TTC	❑ 1 295 € HT(*)
❑ Devenir Praticien du Couple [**CVTC**] **M. Kevin Toupin**	Du 04 Octobre 2023 Au 07 Février 2024	❑ 1 400 € TTC	❑ 5 x 280 € TTC	❑ 1 820 € HT(*)
↳ *Cocher la formation désirée*	Total :	..... € TTC	..... € TTC	..... € HT(*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à contact@cnpgconseil.com).** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû. Date : ..... / ..... / .....

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date : ___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

❑ Ci-joint la somme de : ..... €

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en 5 mensualités*

❑ Ci-joint ..... chèque(s) de ..... €

(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCO, soit : ..... € +TVA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit : ..... € +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**

Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCO**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.